

## **Demande de proposition**

### **Prochaine étape dans le développement du registre de la clientèle des Premières Nations**

#### **1. Contexte**

Un registre de la clientèle des Premières Nations constitue une première étape importante dans la création de l'infrastructure qui permettra aux Premières Nations de participer aux systèmes de dossiers de santé électroniques (DSE), car il constituera une passerelle qui facilitera l'accès aux avantages que représentent les DSE, et il permettra également d'assurer aux Premières Nations plus de contrôle sur les renseignements qui les concernent. En soit, il s'agit d'une étape importante qui permet aux Premières Nations de mieux servir leurs communautés à l'ère de l'information.

La Phase « 0 » du Registre de la clientèle des Premières Nations s'est avérée la première étape; elle a permis de réunir l'expertise technique, les gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que les dirigeants des Premières Nations, dans le but d'explorer la valeur éventuelle d'un registre de la clientèle et de commencer à poser des questions afin de déterminer le nombre et l'emplacement de tels registres, ainsi que leur gouvernance et leur durabilité. Au cours de l'année qui a suivi (2008-2009), des exigences précises relativement aux données ont été établies, des partenariats ont été développés et on a cherché à obtenir la participation des communautés.

Durant la prochaine étape, le travail effectué à la suite de la Phase « 0 » se poursuivra. Il sera réalisé à l'échelle régionale, où les sites dans lesquels seront menés les projets pilotes travailleront en étroite collaboration avec leurs collègues régionaux et provinciaux de la DGSPNI dans le but de :

1. Déterminer de quelle manière les exigences définies depuis la Phase « 0 » peuvent être respectées en adoptant des solutions interopérables avec le Registre de la clientèle provincial;
2. Repérer les exigences de compétence provinciale en matière d'intégration en fonction de la conception du Registre de la clientèle (RC) de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan, ainsi que les normes d'interopérabilité décrites dans le plan architectural de l'Inforoute Santé du Canada et du plan d'action de l'Inforoute Santé des Premières Nations;
3. Travailler en collaboration dans le but de trouver une technologie et un système exploitables, rentables, facilement soutenus, sensibles aux habitudes culturelles des PN et durables;
4. Déterminer les prochaines étapes de l'exploitation de la solution;
5. Repérer les sources de données auxquelles il est actuellement possible d'accéder en établissant des liens avec le registre de la clientèle;
6. Examiner les objectifs et les besoins futurs en matière de gestion des renseignements électroniques et d'aide à la décision, et déterminer comment le Registre de la clientèle des Premières Nations pourra être intégré aux éléments déjà prévus du plan d'action stratégique sur l'Inforoute Santé des Premières Nations.

## 2. Objectifs du projet

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- (i) Mettre à jour et valider les exigences précises des procédures opérationnelles et informationnelles liées à la gestion des renseignements sur la santé et des renseignements cliniques qui doivent être soutenus par une solution, en fonction des besoins associés à l'infrastructure des PN pour le registre de la clientèle, l'identité personnelle des membres des PN, ainsi que la gestion de cette identité;
- (ii) Déterminer un système de registre de la clientèle des PN, en prenant en compte la capacité des systèmes provinciaux ou des solutions / produits de rechange complètement interopérables dans le but de respecter les exigences établies;
- (iii) Collaborer au développement du calcul détaillé des coûts, à court et à long terme, liés à l'appui à un registre de la clientèle des Premières Nations;
- (iv) Travailler en collaboration avec des partenaires provinciaux, fédéraux, des communautés des Premières Nations et de l'Inforoute Santé du Canada pour s'assurer que les solutions sont compatibles avec le plan d'action stratégique sur l'Inforoute Santé de la DGSPN, tout en respectant les normes de l'Inforoute Santé du Canada et les exigences des intervenants ayant participé aux projets pilotes.

## 3. Portée

Le projet sera mené dans trois régions –en Ontario, au Manitoba et en Saskatchewan. Les activités suivantes seront réalisées dans le cadre de ce projet :

- (i) Embaucher des personnes possédant les compétences requises et déterminer les exigences et la conception précises (y compris les exigences et les conceptions fonctionnelles, non fonctionnelles, architecturales, techniques et courantes, ainsi que celles liées à la mise en œuvre) en ce qui a trait aux registres de la clientèle des Premières Nations qui pourront satisfaire aux objectifs énumérés précédemment. Un tel registre devra prendre en compte les exigences opérationnelles des Premières Nations en ce qui a trait à la gestion et à l'établissement de rapports concernant leurs membres. Les données contenues dans le registre devront tenir compte des besoins des Premières Nations dans diverses situations (à l'intérieur ou à l'extérieur d'une réserve, situation juridique, etc.);

Les registres des Premières Nations devront de plus être complémentaires aux initiatives sur les DSE des provinces et de la DGSPNI de Santé Canada et appuyer les services d'infrastructure (TI et GI) des communautés des Premières Nations. Les provinces élaborent leurs propres initiatives sur les DSE; les registres de la clientèle des Premières Nations doivent donc leur être complémentaires et tenir compte de leurs exigences et de leurs normes tout en respectant le plan architectural d'Inforoute Santé du Canada. Les registres de la clientèle des PN doivent également compléter et appuyer le

cadre architectural global des Premières Nations et des Inuits élaboré dans le Plan d'action sur l'Inforoute Santé des PN et des Inuits;

- (ii) Travailler de concert avec l'APN et les communautés des Premières Nations, Inforoute Santé du Canada, la DGSPNI et les gouvernements provinciaux pour déterminer si les produits existants répondent aux besoins énumérés dans le présent projet.

#### **4. Échéances**

21 novembre 2009 - 31 mars 2010

#### **5.0 Instructions aux soumissionnaires**

##### **5.1 Évaluation des soumissions**

Toutes les soumissions seront évaluées en fonction des critères suivants et selon la pondération indiquée :

- Expérience/Compétences (20 pour cent)  
(Présenter des renseignements détaillés sur vos antécédents, vos connaissances, votre expérience, vos compétences, etc.)
- Méthodologie (40 pour cent)  
(Fournir des renseignements précis sur l'approche et les échéances que vous proposez, les obstacles que vous avez repérés et la manière dont vous comptez les surmonter, les systèmes de contrôle de la qualité et du temps qui seront mis en place pour surveiller le rendement)
- Contenu des Premières Nations (15 pour cent)  
(Fournir de l'information sur le niveau de participation des Premières Nations au sein de l'entité juridique qui présente cette soumission et le niveau prévu de participation des Premières Nations en ce qui a trait à l'exécution des travaux qui seront réalisés dans le cadre du contrat proposé).
- Coût (25 pour cent)

##### **5.2 Durée du contrat**

L'APN souhaite établir un contrat d'une durée de trois mois.

##### **5.3 Prise de décisions**

Les soumissions seront étudiées par la division Santé publique de l'APN et chacun des sites pilotes examinera ensuite minutieusement toutes les propositions et présentera une recommandation à la haute direction, responsable de l'approbation finale du contrat.

#### **5.4 Confidentialité**

Les réponses à la présente demande de propositions seront considérées confidentielles par l'APN et serviront uniquement à sélectionner le soumissionnaire retenu. Le personnel de la salle du courrier de l'APN inscrira la date et l'heure de réception sur l'enveloppe et respectera les procédures relatives aux demandes de propositions.

#### **5.5 Réponses/Soumissions**

Les réponses à la présente demande de propositions doivent être reçues au plus tard à midi **(12 h) HNE, le vendredi 20 novembre 2009**. Tous les envois reçus après l'échéance ne seront pas ouverts et seront jugés en retard. Les réponses peuvent être postées dans une enveloppe affichant clairement le mot CONFIDENTIEL au recto. L'enveloppe doit être envoyée à l'adresse suivante :

Kelly Whiteduck  
Assemblée des Premières Nations  
473, rue Albert, bureau 1000  
Ottawa (Ontario) K1R 5B4

Courriel : [kwhiteduck@afn.ca](mailto:kwhiteduck@afn.ca)  
Téléphone : (613) 241-6789 poste 234  
Télécopieur : (613) 241-5808